



Un nouvel accompagnement sur le territoire Cornouaille !

Qui peut en bénéficier ?

Tout patient atteint d'une pathologie cancéreuse qui a terminé son traitement depuis moins d'un an.

Comment en bénéficier ?

Par la prescription d'une ou plusieurs prestations par le médecin spécialiste du cancer ou par le médecin traitant. Cette prescription doit être adressée à Appui Santé en Cornouaille par mail ou courrier.

Quelles prestations sont disponibles ?

- Un bilan d'activité physique adapté (APA) avec la possibilité de suivre des séances individuelles et/ou collectives d'APA
- Un bilan nutritionnel avec au besoin des consultations de suivi
- Un soutien psychologique

Où sont dispensées les prestations ?

Au sein des établissements de santé ou en ville avec des professionnels libéraux référencés.

Quel coût pour le patient ?

Les prestations sont prises en charge à 100% dans la limite d'un forfait attribué par patient. Des compléments sont possibles à partir des mutuelles des patients.

Renseignements :

- 02 98 90 20 96
- apac@appuisantecornouaille.fr
- 49, hent Penhoad Bras
29700 PLOMELIN